Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 55 du 8 décembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 17

INSTRUCTION N° 0-39112-2016/DEF/DPMM/PRH
portant abrogation d'un texte.

Du *15 novembre 2016*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

INSTRUCTION N° 0-39112-2016/DEF/DPMM/PRH portant abrogation d'un texte.

Du 15 novembre 2016

NOR D E F B 1 6 5 2 0 7 7 J

Référence :

Arrêté du 18 juillet 2014 (BOC n° 47 du 26 septembre 2014, texte 13 ; BOEM 222.1.5, 510-4.1.6).

Texte abrogé :

Instruction n° 102/DEF/EMM/PRH du 5 décembre 2011 (BOC N° 5 du 27 janvier 2012, texte 10 ; BOEM 222.1.5, 510-4.1.6.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 55 du 8 décembre 2016, texte 17.

---

1. Suite à la publication de l'arrêté cité en référence, l'instruction n° 102/DEF/EMM/PRH du 5 décembre 2011 modifiée, relative aux normes médicales d'aptitude du personnel militaire de la marine nationale, est abrogée.

2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,

Jean-Baptiste DUPUIS.